

Ren'contes



1^{ère} édition du Festival du Fantastique - Château-Thierry 13, 14 et 15 mars 2009

Article un :

La compagnie « Le chien qui miaule » organise à Château-Thierry (Aisne – Picardie – France) un festival dénommé : *Ren'contes*.

Le premier opus aura lieu du 13 au 15 mars 2009 ; les organisateurs se réservant la possibilité de modifier ces dates en cas de force majeure.

Article deux :

L'idée première de cette manifestation est de faire se rencontrer pendant un week-end dans la ville natale de Jean de La fontaine, le public, des conteurs Francophones, des plasticiens, des écrivains et autres artistes ayant pour point commun de développer leur art autour de la thématique du fantastique et de l'étrange.

Article trois : admissibilité

Peuvent participer au festival tout artiste, groupe d'artistes ou compagnie répondant aux critères énoncés à l'article deux.

Les organisateurs souhaitent réunir une palette de personnalités venant de régions et de pays différents. Dans le cas où le nombre de candidatures dépasserait largement le nombre possible de participants ; les organisateurs se réservent la possibilité de statuer sur des choix tenant compte des diversités géographiques sans préjudice des qualités artistiques des postulants.

Article quatre : nombre de participants

Pour cette première édition, et dans le souci constant de préserver la qualité et la pérennité de la manifestation, les organisateurs se sont fixés une limite dans le nombre des participants, telle que suit :

- CONTEURS : cinq
- PLASTICIENS : cinq
- ECRIVAINS : cinq

Ce nombre maximum pourra être modifié par les organisateurs en fonction de l'évolution de la mise en place de la manifestation.

Article cinq : modalités pratiques

Chaque artiste ou compagnie ayant formulé le souhait de participer au « *Ren'contes* » 2009 recevra le présent règlement accompagné d'un bulletin de candidature.

Ceux-ci sont à retourner aux organisateurs, complétés, signés et accompagnés des documents suivants, au plus tard le **31 octobre 2008** :

- Dossier de la prestation proposée
- fiche technique complète du spectacle ou de la prestation
- si possible des supports visuels tels photos ou vidéos
- calendrier des représentations des spectacles proposés ou des expositions pour les plasticiens.
- nombre de participants
- devis prestation et déplacement

Après validation par les organisateurs du choix définitif des participants, chaque postulant sera personnellement averti avant le 30 novembre 2008, qu'il soit ou non retenu.

Les organisateurs régleront ensuite avec les intervenants les modalités de participation (jour et heure d'arrivée et de départ, problèmes particuliers (décors, technique, affiches, etc ...), nombre exact de participants et d'accompagnateurs éventuels, etc ...

Un document de synthèse et de communication sera fourni dès que possible aux participants. Il comportera entre autres : le plan d'accès, le programme complet de la manifestation, tous les contacts nécessaires, etc ...

Article six : modalités financières

L'inscription aux premières « *Ren'contes* » est gratuite.

Les cachets et frais de transport des participants feront l'objet d'un contrat de cession pour les montants définis entre les participants et les organisateurs.

Le souhait des organisateurs étant, dans un souci de convivialité, de pouvoir s'assurer de la participation de tous les intervenants pour toute la durée du festival, l'hébergement et les repas sont pris en charges par les organisateurs sur les bases suivantes

- deux nuits avec petits déjeuners (hébergement par l'UCCSA à la ferme du Ru Chailly)
- repas du vendredi 13 au soir
- repas du samedi midi et soir
- repas du dimanche midi et soir

en fonction des particularités de retour de chaque participant il pourra être prévu une nuit supplémentaire avec petit déjeuner dans la mesure où les organisateurs en seront informés à l'avance.

Les cachets et prestations annexes seront versés aux participants à l'issue de la manifestation.

Article sept : modalités techniques

Les organisateurs s'assurent pour la durée de la manifestation de l'assistance de techniciens confirmés

Ils fourniront le matériel technique lumière et son de base nécessaire au bon déroulement des prestations. Toutefois, les participants seront tenus de fournir les matériels spécifiques dont ils pourraient avoir besoin.

Chaque participant peut se déplacer avec son propre technicien et son matériel. Cependant, le responsable technique de la manifestation restera maître d'œuvre des prestations et statuera en dernier ressort en cas de litige ou de dysfonctionnement relevant de sa compétence.

Article huit :

Les participants devront s'assurer qu'ils possèdent toutes les autorisations et assurances nécessaires à l'exercice de leur profession.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, dégradation ou perte de matériel dus à des négligences de la part des participants.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de démarches ou d'actes frauduleux pour ce qui concerne les formalités administratives liées aux rémunérations des participants, à leur faculté de se déplacer ou de travailler sur le territoire français.

Moment privilégié d'échange et de convivialité, la manifestation ne donnera lieu à aucune récompense ni à l'attribution d'aucun prix de quelque nature que ce soit.

En cas de problème majeur, de quelque nature qu'ils soient les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler la manifestation sans devoir verser à aucun des participants présumés un quelconque dédommagement financier ou matériel.

Article neuf : litiges

En cas de litige qui ne pourrait être solutionné à l'amiable, le tribunal compétent est celui du lieu ou l'organisateur exerce habituellement son activité.


Fait à Château-thierry le :

Pour les organisateurs *

pour les artistes *

- faire précéder la signature de la mention : *lu et approuvé*

CONTACT

	<p>Compagnie le Chien qui Miaule Téléphone : 03 23 85 20 08 Mobile : 06 70 14 46 38 e-mail :</p>
<p>www.lechienquimiaule.com</p>	

Ren'contes



Premier festival du fantastique – Château-Thierry 13, 14 et 14 mars 2009

BULLETIN DE CANDIDATURE

A renvoyer accompagné du règlement signé à :
compagnie Le Chien qui Miaule – 1 rés. Gauguin – 02400 Château-Thierry

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

Mail :

Site internet :

PRESTATION

Titre du spectacle ou de la prestation :

Durée (pour les conteurs) :

Nombre de participants :

Descriptif de la prestation proposée :